



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Préavis N°24/17 au conseil communal.**

**Demande d'un crédit de CFH 103'000 pour le financement d'une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

**La Commission nommée pour ce préavis s'est réunie le mercredi 08 novembre à la salle des Mariages. Elle était composée de Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Monique Tombez, Véronique Diserens et Messieurs Michael Voruz et Patrick Foulk rapporteur.**

Elle a reçu à cette occasion Madame la syndique Carole Pico, Elle est vivement remerciée pour les réponses détaillées apportées à nos différentes questions.

Le préavis 24/17 n'est qu'une des 3 étapes de l'aménagement de la gare :

1. Préavis 19/17 sur le stationnement.
2. Préavis 24/17.
3. Projet pour le P + R (projet de la COREB et du canton)

Le problème principal est celui de la circulation, particulièrement lors de la fermeture du passage à niveau. Le problème va être d'autant plus grand avec l'augmentation de la cadence des horaires CFF (fermeture des barrières 4 fois au lieu de 2 par heure)

Il faut donc trouver des solutions.

Le préavis s'occupe également de l'aménagement des espaces autour de la gare. Les CFF planifient des travaux de transformation de la gare de Moudon qui débuteraient en 2020. La commune de Moudon doit leur communiquer ses intentions de réaménagement de la place de la gare jusqu'en avril 2018.

Le but de cette étude est aussi de désengorger la circulation des bus, en étudiant la possibilité de les faire passer ailleurs (pont St-Michel, notamment).

2 types de mesures doivent donc être prises :

À très court terme : désengorger la circulation autour de la gare

À court/moyen terme : aménagement plus précis de la gare et de ses alentours.

La commission s'inquiète de savoir si un horizon à plus long terme est aussi pris en compte en pensant à un réaménagement plus au nord.

Pour mener ce projet, la municipalité est coachée par le canton (c'est lui qui impose un architecte urbaniste).

Un COPIL a été mis en place, formé de membres des autorités communales de Moudon, du bureau technique, des CFF, des cars postaux et de la DGMR.

Parallèlement à ce projet, la municipalité travaille sur d'autres projets liés aux problèmes de circulation :



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Aménagement du quartier des fonderies et tous les problèmes de circulation liés

Aménagement de la « Jonction sud » sur la RC601 : création d'une bretelle d'entrée sur la route de Berne depuis la route descendant d'Ursy ; ce qui aura pour conséquence (normalement) d'alléger le trafic vers la gare et le transit dans Moudon.

La commission rappelle à Madame Pico que nous devons également nous préoccuper de l'aménagement de l'entrée nord de Moudon au niveau de la circulation.

Réponse : Celle-ci fait partie des préoccupations et projets à long terme de la municipalité.

Subventions éventuelles pour le préavis 24/17 :

- La municipalité vient de recevoir la confirmation écrite d'une participation de la DGMR de 26'847.72 CHF.
- La LAD (loi sur l'aide au développement), pilotée par la COREB pourrait participer au projet, mais Mme Pico ne peut pas le confirmer, ni dire pour quelle somme.

Questions/remarques :

La commission relève un problème par rapport au plan d'investissement pour toute la législature. Si les travaux d'aménagement d'un total de 2.5 mio CHF sont prévus dans le plan pour 2020 et 2021, rien n'est mentionné pour le financement de l'étude en 2017, ni en 2018 alors qu'elle était prévisible. En conséquence le coût total des travaux et de l'étude se montent alors à 2.6 mio CHF. Puisqu'il nous a été répondu que les 103'000 CHF ne font pas partie de l'investissement complet de 2.5 millions prévus pour l'interface de la gare.

La commission souligne plusieurs problèmes éventuels qui vont se poser à la gare de Moudon et demande que la municipalité prenne garde à une perte de substance supplémentaire de notre gare.

La commission se pose la question de la nécessité de faire une étude, un avant-projet puis le préavis. En espérant voir un résultat concret, elle accepte ce préavis.

### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission nommée pour ce préavis vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes :



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 24/17 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude sur l'aménagement de l'interface de la gare,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 103'000.— TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
  3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  4. **prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
  5. **donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 103'000.— soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.**

Rapporteur : Foulk Patrick